

OCBM de Charleroi du 14 septembre 2023

Point 2.2. Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone Charleroi Nord-Ouest : conformité aux ambitions régionales et adaptation des ambitions tactiques (P RTP)

1. Contexte

Sur la base du Plan Régional de Transport Public de la zone de Charleroi Nord-Ouest, édité le 12 juillet 2022, le TEC a réalisé les études opérationnelles en vue de la mise en place de ce nouveau réseau.

Conformément à l'article 19 du CSP, l'OTW a étudié différents scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).

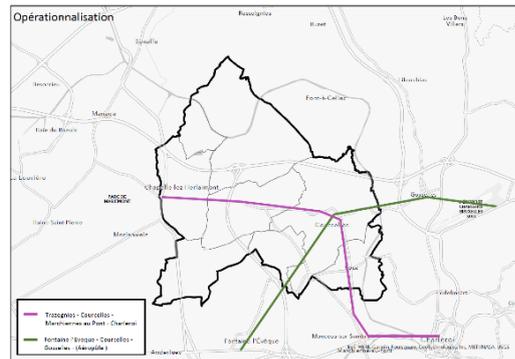
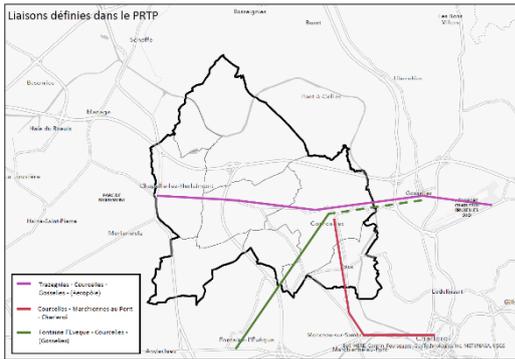
Ces scénarios ont fait l'objet d'une démarche d'information et de consultation citoyenne, la démarche Mobilli, lors des mois de mars-mai 2023, afin que le réseau corresponde le mieux aux réalités locales. Les résultats de cette consultation ont permis à l'OTW d'affiner la proposition de réseau et de présenter un scénario préférentiel (point 2.1).

La présente note a pour objectif d'attester la conformité du projet et/ou de lister les adaptations des ambitions tactiques qui ont découlé de Mobilli et de l'étude opérationnelle.

2. Principales évolutions à la suite de Mobilli et de l'étude opérationnelle

Le projet comporte deux modifications principales par rapport au scénario précédent :

- 1) Initialement, il était prévu une liaison urbaine structurante « Trazegnies – Courcelles – Gosselies », une liaison urbaine structurante « Courcelles – Roux – Marchienne-au-Pont – Charleroi » et une liaison urbaine « Fontaine-l'Evêque – Souvret – Courcelles ». Cela impliquait le fait d'avoir un terminus de lignes à Courcelles.
L'étude opérationnelle a démontré l'impossibilité de créer ce terminus, ce qui a rendu impossible l'opérationnalisation des liaisons telles qu'envisagées initialement dans le P RTP. Sur cette base, il a été décidé d'opérationnaliser les liaisons sous forme des lignes suivantes : ligne « Fontaine-l'Evêque – Souvret – Courcelles – Gosselies » et ligne « Trazegnies – Courcelles – Roux – Marchienne-au-Pont – Charleroi » et d'harmoniser le niveau de service de la liaison Fontaine-l'Evêque-Souvret-Courcelles avec celui des liaisons précitées



- 2) Le maintien d'une desserte de Monceaux à titre provisoire en l'attente de l'étude de redéploiement de la zone « Charleroi - centre ».
- 3) Le maintien de la liaisons Chapelle – La Herste – La Louvière à titre provisoire en l'attente de l'étude de redéploiement de la zone La Louvière – Binche.

3. Adaptations des ambitions régionales

Sur cette base, l'Autorité Organisatrice du Transport confirme l'adéquation globale de ce scénario préférentiel avec le PRTP initial et détaille ci-dessous par liaison les divergences et les adaptations des ambitions régionales initiales :

Liaison **La Louvière – Morlanwelz – Chapelle-Lez-Herlaimont**

L'AOT a adapté les ambitions régionales réalisée lors de l'OCBM du Hainaut le 1 décembre 2022

Liaison **Trazegnies – Courcelles – Gosselies (- Biopark)**

- Opérationnalisation du tronçon « Trazegnies – Courcelles » via une ligne urbaine structurante « Trazegnies - Courcelles - Marchienne – Charleroi ».
- Opérationnalisation du tronçon « Courcelles – Gosselies – Biopark » via une ligne urbaine structurante « Fontaine – Souvret – Courcelles – Gosselies – Biopark ».

Pas de modification des ambitions cibles.

Liaison **Courcelles – Roux – Marchienne-au-Pont – Charleroi**

- Opérationnalisation via une ligne urbaine structurante « Trazegnies - Courcelles - Marchienne – Charleroi ».

Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Fontaine-l'Évêque – Souvret - Courcelles – (Gosselies)**

- Opérationnalisation via une ligne urbaine structurante « Fontaine – Souvret – Courcelles – Gosselies – Biopark ».

Modification de la fréquence :

- En semaine scolaire : passage à 4bus/h en journée (au lieu de 3 bus/h)
- Le samedi : passage à 3bus/h en journée (au lieu de 2 bus/h)

L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Liaison **Trazegnies – Souvret – Courcelles – Roux – Docherie – Charleroi**

- Opérationnalisation via la ligne urbaine « Charleroi – Gohissart – Roux – Trazegnies – Luttre SNCB »

Pas de modification des ambitions cibles.

Liaison **(Souvret) - Trazegnies – Pont-à-Celles – Luttre**

- Opérationnalisation via la ligne urbaine « Charleroi – Gohissart – Roux – Trazegnies – Luttre SNCB »

Pas de modification des ambitions cibles

Liaison **Chapelle-lez-Herlaimont – Godarville (– Luttre)**

- Opérationnalisation via une ligne La Louvière – Chapelle-lez-Herlaimont – Godarville – Luttre. Le tronçon maintenu entre Chapelle-lez-Herlaimont et La Louvière (notamment la desserte du quartier de la Hestre) est maintenu provisoirement en l'attente de l'étude de redéploiement de la zone « La Louvière – Binche ».

Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Piéton – Chapelle-lez-Herlaimont**

- Opérationnalisation conforme.

Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Courcelles – PAE de Courcelles – Luttre – Pont à Celles**

- Opérationnalisation via soit une ligne secondaire « Courcelles Trieux – Luttre SNCB », soit un service de transport à la demande.

Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Trazegnies – Morlanwelz**

- Vu la modification des ambitions cibles sur la liaison « La Louvière – Morlanwelz – Chapelle-lez-Herlaimont » pour y intégrer la desserte de Trazegnies, une desserte scolaire spécifique entre Trazegnies et Morlanwez n'est plus nécessaire.

L'AOT a adapté les ambitions régionales réalisées lors de l'OCBM du Hainaut le 1 décembre 2022 en supprimant cette liaison.

Proposition d'avis

L'Organe prend acte de l'adéquation du scénario préférentiel de redéploiement de la zone de Charleroi Nord-Ouest avec le Plan Régional de Transport Public.

Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales mises à jour (cf. fiches en annexes pour les liaisons ou niveaux de service adaptés) et recommande à l'AOT d'amender le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles et Charleroi en conséquence.